

Assemblée des membres du 30 novembre 2026

Commentaires et propositions du Comité

Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'Assemblée des membres de seeland.biel/bienne à Studen. Nous vous soumettons ci-après les commentaires et propositions relatifs aux différents points à l'ordre du jour.

Point 3

Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2026

a. Décision

Annexes :

- » 3.1 Rapport explicatif (en allemand)
- » 3.2 Résumé
- » 3.3 Carte du réseau cyclable
- » 3.4 Carte besoin d'action
- » 3.5 Carte du potentiel cycliste 2040
- » 3.6 Carte du potentiel des places de stationnement pour les vélos 2040
- » 3.7 Carte des modifications apportées au plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables (canton)

Géoportail :

- » Les cartes (annexes 3.3, 3.4 et 3.6) peuvent être consultées sur le géoportail www.geoseeland.ch.

Mandat

Avec la Loi fédérale sur les voies cyclables, la Confédération a créé en 2022 une nouvelle base juridique pour la promotion du trafic cycliste. Elle oblige les cantons et les communes à planifier leurs réseaux de voies cyclables de manière contraignante d'ici fin 2027 et à les mettre en œuvre d'ici fin 2042. Conformément à la loi fédérale, la hiérarchie du réseau et les catégories d'itinéraires pour les voies cyclables ont été redéfinies dans la Loi cantonale sur les routes (LR) en 2023. Le Canton a mandaté les régions d'adapter leurs planifications régionales des réseaux de voies cyclables aux nouvelles prescriptions d'ici fin 2026, afin qu'elles puissent être intégrées dans le Plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste d'ici fin 2027.

Élaboration

La Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2026 (PRRVC 2026) met en œuvre les nouvelles prescriptions fédérales et cantonales. À cette fin, la Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2021 a été examinée et adaptée. Les besoins changeants en termes de mobilité, l'importance croissante du trafic cycliste quotidien et l'utilisation accrue des vélos électriques ont également été pris en compte.

La PRRVC 2026 a été élaborée en étroite collaboration avec les communes et les services spécialisés cantonaux. Les communes ont participé au processus de planification au moyen d'un sondage et de deux séances d'information. La participation publique a eu lieu du 16 avril au 3 juillet 2026. 67 communes, des organisations, partis, associations et particuliers ont soumis leur prise de position. Les résultats de la participation sont documentés dans le rapport de participation.

Contenu de la PRRVC 2026

La PRRVC 2026 détermine le réseau régional de voies cyclables pour le trafic quotidien, définit les installations de stationnement pour vélos d'importance régionale (« Bike and Ride ») et identifie les points faibles et les lacunes du réseau.

Réseau régional de voies cyclables

Le réseau régional de voies cyclables pour le trafic quotidien relie toutes les destinations importantes régionales et communales ayant un potentiel correspondant pour les cyclistes. Il comprend des voies express cyclables, les « liaisons cyclables principales I et II », ainsi que des liaisons cyclables secondaires. Les niveaux hiérarchiques sont déterminés en fonction du potentiel cyclable, les voies express cyclables ayant le plus grand potentiel. De plus, la PRRVC 2026 définit lesdites liaisons de remplacement. Il s'agit de voies cyclables sur des routes communales ou privées, qui servent de substitut aux liaisons cyclables sur une route cantonale et sont financées par le Canton.

Parking pour vélos

Le parking pour vélos est une partie importante du réseau de voies cyclables. Ce n'est que s'il existe des installations de stationnement attrayantes aux points d'origine et de destination que le trafic cycliste peut jouer un rôle significatif dans la chaîne de mobilité « de porte-à-porte ». La PRRVC 2026 désigne les installations de stationnement pour vélos d'importance régionale situées dans les gares et les arrêts de bus importants. De plus, la demande attendue pour les places de stationnement pour vélos est comparée à l'offre existante et la Besoin d'agir est mise en évidence.

Points problématiques et lacunes du réseau

Les voies cyclables doivent être sûres, directes et confortables pour tous les groupes cibles. Le niveau d'aménagement dépend du niveau hiérarchique du réseau. Le réseau régional de voies cyclables ne répond pas encore partout aux exigences des normes cantonales. La PRRVC 2026 identifie le besoin d'agir suivant :

- » Les lacunes du réseau sont des sections du réseau sur lesquelles il n'y a pas de liaison praticable (p. ex., pont manquant, route manquante).
- » Les points faibles sont des sections du réseau présentant des déficits dans l'infrastructure existante (p. ex., une charge de trafic élevée, des voies cyclables insuffisamment larges, un revêtement naturel sur les voies pour le trafic quotidien, un manque de sécurité ou de performance aux nœuds routiers).

Les propriétaires routiers respectifs (Canton ou commune) sont compétents pour combler les lacunes et les points problématiques du réseau.

Sécurisation contraignante er des voies cyclables pour les autorités

La PRRVC 2026 est un instrument de planification stratégique et n'est pas contraignante pour les autorités. Les voies cyclables déterminées dans la PRRVC 2026 seront sécurisées de manière contraignante pour les autorités comme suit :

- » Les voies cyclables avec fonction de réseau cantonal (voies express cyclables, liaisons cyclables principales I et II, et liaisons de remplacement) seront incluses dans le Plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables 2027.
- » Les liaisons cyclables principales sans fonction de réseau cantonal seront incluses dans la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) 2029, ainsi que dans les plans directeurs communaux.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver la Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2026, comprenant les documents suivants : Rapport explicatif, Résumé, Cartes 3.3 à 3.7.

b. Crédit supplémentaire

Le budget du projet pour la Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2026 est de 171'300 fr. En mai 2026, il est apparu que ce budget ne serait pas suffisant en raison de nouvelles exigences et que des coûts supplémentaires de 15'000 fr. en résulteraient probablement. Les coûts supplémentaires se justifient comme suit :

- » L'Office des ponts et chaussées compétent a à plusieurs reprises imposé de nouvelles exigences en termes de contenu de traitement, ce qui a entraîné des charges supplémentaires. La demande de subvention a également dû être complétée et soumise à plusieurs reprises. De plus, la coordination technique avec le Canton a été plus complexe que prévu, car les nouvelles prescriptions fédérales et cantonales ont dû être appliquées pour la première fois dans le cadre de la Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2026.
- » La complexité de la structure des données, les exigences supplémentaires du Canton et la coordination technique avec l'Office des ponts et chaussées ont conduit à une charge accrue pour la mise à disposition des géodonnées.
- » La participation publique a été activement utilisée et les communes, en particulier, ont déposé des prises de position de plus en plus détaillées que prévu, dont des retours d'information qui auraient pu être soumis dans le cadre du sondage réalisé auprès des communes au printemps 2025.

Malgré les économies, les charges supplémentaires n'ont pas pu être compensées jusqu'à la fin du projet. Avec cette charge supplémentaire, les coûts du projet augmentent jusqu'à un maximum de 186'300 fr.

Budget du projet	Fr. 171'300	
Charges supplémentaires	Fr. 15'000	
Total	Fr. 186'300	
Part du Canton	Fr. 119'625	65%
Part de s.b/b	Fr. 66'675	35%

La charge supplémentaire est au détriment de seeland.biel/bienne et nécessite un crédit supplémentaire. Le montant net de ce dernier dépasse la compétence du Comité (10'000 fr.) et doit être soumis à l'Assemblée des membres pour décision.

Proposition

Le Comité demande à l'Assemblée des membres un crédit supplémentaire de 15'000 fr. pour la Planification régionale des réseaux de voies cyclables 2026.

Point 4

Programme d'activités et budget 2027 : approbation

Annexe :

- » 4 Programme d'activités et budget 2027

Le Programme d'activités 2027 s'appuie sur le Programme pluriannuel 2026-2029, ainsi que sur les tâches et projets en cours. Il comprend cinq nouveaux projets :

- » Mise en œuvre de la Planification régionale des réseaux de voies cyclables
- » Valorisation circulaire dans le secteur de la construction : série d'ateliers de travail et boîte à outils pour les communes
- » Monitoring et controlling du trafic dans l'agglomération de Bienne/Lyss

- » Étude de trafic au Marais-de-Brügg
- » Étude de fonctionnalité de la jonction N6 Studen / desserte Lyss Nord

Par ailleurs, des augmentations sont prévues pour deux postes budgétaires :

- » 010.301 Indemnisations : augmentation de 2'500 fr. à 42'500 fr. pour les indemnisations supplémentaires conformément au Règlement d'indemnisation (décision de l'Assemblée des membres du 1^{er} juillet 2026)
- » 010.302 Frais accessoires : augmentation de 2'000 fr. à 12'000 fr. en raison de l'augmentation des coûts

Les subventions communales restent inchangées. Le budget 2027 affiche un léger excédent de recettes de 5'785 fr. et prévoit des prélèvements de 32 515 CHF sur les financements spéciaux. Vous trouverez des commentaires complémentaires dans l'annexe.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le Programme d'activités et le budget 2027 avec des charges de 1'854'120 fr. et des recettes de 1'859'905 fr.

Point 5

Plan financier 2028-2031 : Approbation

Annexe :

- » 5 Plan financier 2028-2031

Le Plan financier 2028-2031 repose sur les tâches légales et le Programme pluriannuel. Le Comité prévoit une évolution financière stable. Vous trouverez des commentaires complémentaires dans l'annexe.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le Plan financier 2028-2031.